

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 15 juin 2023

Convocation

Date : 09 juin 2023

Affichée et publiée le :
09 juin 2023

Délibération n°

48-CC150623

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 14
- Votants : 43
- Absents : 01

Résultats :

- Pour : 43
- Contre : -
- Abstention : -

Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne
le 19 JUIN 2023

Délibération mise en ligne
sur le site internet de la
CCSSO le

19 JUIN 2023

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION SUD OISE RECYCLERIE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant située au 1 rue de l'Aunette, 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 09 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Florence MIFSUD

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LOZANO Michelle
Madame BALOSSIER Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BELGUERRAS Martine	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BLOT Laurent	Madame MIFSUD Florence
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur BOULANGER Damien	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur CURTIL Benoit	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GAUVILLE HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Madame GORSE CAILLOU Isabelle	
Madame JAUNET Christel	
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	

Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Madame BENOIST Magalie à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DIEDRICH Wilfried à Madame BALOSSIER Françoise
Monsieur FROMENT Daniel à Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame GORSE CAILLOU Isabelle
Monsieur LAPIE Dominique à Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame LOISELEUR Pascale à Madame MIFSUD Florence
Madame MARTIN Émilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame SIBILLE Elisabeth
Madame TONDELLIER Viviane Monsieur ACCIAI Maxime

Paraphes

	
---	---

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc par Madame BELGUERRAS Martine

Étaient absents

Madame PIERA Pascale

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 14 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président expose à l'Assemblée que par délibération du Bureau Communautaire du 07 mars 2023, les membres du Bureau ont approuvé l'adhésion, pour une durée d'un an à titre d'expérimentation, et renouvelable une fois, de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à l'association Sud Oise Recyclerie (SOR), située rue du Pont de la Brèche à Villers-Saint-Paul.

L'association a pour but l'insertion socioprofessionnelle de personnes en difficulté sur le marché du travail à travers les activités de collecte et de valorisation de déchets avec pour priorité la réduction des déchets. L'objectif étant de contribuer au développement durable par le réemploi des objets et matériels électroménagers.

Au vu des statuts de ladite association, toute collectivité adhérente sera représentée par deux membres titulaires et deux membres suppléants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de Sud Oise Recyclerie.

A ce titre, il convient de procéder à la désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants parmi les membres du Conseil Communautaire de la CCSSO au sein de l'association Sud Oise Recyclerie.

Lors de la Commission Préservation et Protection de l'Environnement du mardi 9 mai dernier, il a été proposé que Monsieur Patrice REIGNAULT, membre du Conseil Communautaire, soit désigné comme représentant titulaire. Il convient donc de désigner un second représentant titulaire et deux représentants suppléants.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures et propose aux membres du Conseil Communautaire un vote à main levée.

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Paraphes	
	

Vu la délibération n° 03-BC070323 du 07 mars 2023 approuvant la convention relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à l'association Sud Oise Recyclerie ;

Vu les statuts de l'association Sud Oise Recyclerie ;

Vu l'avis de la commission Préservation et Protection de l'Environnement du 9 mai 2023 ;

Considérant que les statuts de l'association Sud Oise Recyclerie prévoit que le nombre de membres au sein de son Conseil d'Administration et de son Assemblée Générale étant de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DÉSIGNENT** en tant que représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'association Sud Oise Recyclerie, deux membres titulaires et deux membres suppléants comme indiqué ci-dessous :
 - Membres titulaires : Monsieur Patrice REIGNAULT et Monsieur Jacky MÉLIQUE.
 - Membres suppléants : Monsieur François DUMOULIN et Madame Florence MIFSUD.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le :

19 JUIN 2023

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

19 JUIN 2023

Fait à Senlis, le

19 JUIN 2023

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Florence MIFSUD



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr